



CONSTRUCTIONS & TERRITOIRE

Tél. +41 27 486 19 00

Conformément aux conditions générales du permis de construire, le requérant doit :

- Aviser le service mentionné en en-tête du début et de la fin des travaux autorisés, ainsi que de l'état d'avancement des constructions.
- Obtenir le permis d'habiter ou d'exploiter **avant** d'emménager dans les locaux.

Cette fiche relative à l'avis ci-dessous devra être dûment remplie et transmise, en temps utile, au service précité par courrier ou courriel.

FICHE DE DÉCLARATION DU DÉBUT DES TRAVAUX

No de dossier : _____

Requérant : _____

Direction des travaux : _____

Propriétaire du fonds : _____

Projet : _____

Situation Lieu : _____

Nom local : _____

Parcelle-s No-s : _____

Début des travaux le : _____

Lieu et date :

Nom, prénom et signature :

Note interne : dès réception, à transmettre une copie aux services de la facturation, de la fiscalité et du cadastre

le _____